

Le SJTIC change officiellement de nom

Le changement de nom du Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) en Direction du développement des médias (DDM) a été officialisé par un décret paru le 3 novembre au Journal officiel. La DDM « définit et met en ?uvre la politique du Gouvernement en faveur du développement et du pluralisme des médias et des services de la société de l'information ». À ce titre, elle « prépare la législation, la réglementation et les décisions du Premier ministre relatives à la presse écrite, à la communication audiovisuelle et aux autres services de communication destinés au public ».